

Héritage

Le combat sans fin d'Eva Ionesco

Depuis des années, l'écrivaine tente de faire interdire les photos pédopornographiques de son enfance, prises par sa mère. Désigné exécuteur testamentaire d'Irina Ionesco, l'avocat Emmanuel Pierrat en revendique aujourd'hui la propriété

Par Elisabeth Philippe et Violette Lazard



Commissaires-priseurs, notaires, experts en photographie... Il y a beaucoup de monde, ce 12 janvier 2023, dans l'appartement exigü du 12^e arrondissement de Paris, capharnaüm encombré de livres, de bibelots, de cartons et de tapis poussiéreux. La petite foule massée dans le salon aux murs roses doit procéder à l'inventaire des biens ayant appartenu à la photographe Irina Ionesco, morte en juillet 2022. Dans la pièce se tiennent aussi les deux parties qui se disputent sa succession. D'un côté, la fille de l'artiste, Eva Ionesco, cinéaste et écrivaine. Dans son film « My Little Princess » (2011) et dans ses romans « Inno-

cence » (2017) ou « Grand Amour » (2025), elle a raconté son enfance saccagée dans les années 1970, les milliers de photos pédopornographiques prises par sa mère entre ses 4 et 12 ans, la drogue, les viols. En face, Emmanuel Pierrat, avocat au barreau de Paris, mais aussi auteur prolifique et collectionneur d'art. Connue pour avoir, entre autres, défendu l'écrivain Gabriel Matzneff, Me Pierrat est entré dans la vie d'Irina Ionesco sur le tard, en 2015, mais a rapidement été désigné exécuteur testamentaire de la photographe, qui lui a légué la totalité de ses négatifs et l'a investi de l'ensemble de ses droits moraux. L'héritage d'Eva se

trouve, lui, réduit à son strict minimum légal – puisqu'il est impossible de déshériter totalement un de ses enfants en France. Ce jour-là, Eva Ionesco a bien l'intention de récupérer enfin les clichés d'elle pris par sa mère. Elle veut les voir disparaître et, avec eux, les souvenirs traumatiques d'une jeunesse perdue. L'atmosphère est pesante et le temps, compté. La journée ne va pas suffire à faire le tour de l'appartement et du box du 8^e arrondissement où des affaires sont stockées. Malgré la tension, Eva Ionesco et Emmanuel Pierrat parviennent à trouver un accord : elle demande que les photos d'elle enfant ne fassent

pas partie de l'héritage, il accepte. La porte est refermée, on se promet une nouvelle visite rapidement. Mais au fil des mois, les relations entre les héritiers se dégradent, rendant l'inventaire impossible. En mars 2025, Emmanuel Pierrat décide d'assigner Eva Ionesco devant la justice civile. Il veut la contraindre à lui remettre l'œuvre de sa mère dans son intégralité, y compris les photos d'elle enfant et dénudée dont il s'estime avoir légalement hérité. Quelques semaines plus tard, Eva Ionesco porte plainte à son tour, et franchit à 60 ans les portes de la brigade de protection des mineurs (BPM). Elle accuse Pierrat de détention, voire de vouloir

faire commerce, d'images pornographiques de mineurs. Contacté par « le Nouvel Obs », Emmanuel Pierrat confirme qu'il avait en effet accepté de restituer les photos d'Eva Ionesco si le reste du testament était respecté. Mais que le déclenchement d'une procédure « a été rendu nécessaire par plus de deux ans et demi de blocage de la part de Mme Ionesco afin de régler la succession de sa mère ».

L'AMI MATZNEFF

Eva Ionesco avait seulement 4 ans quand sa mère a commencé à lui voler son image. Des photos prises à la sortie du bain. « Mes jambes écartées ouvertes montraient ma

vulve », décrira l'écrivaine dans « Innocence », récit dans lequel elle révèle aussi que sa mère est née d'un inceste. Ionesco mère comprend qu'elle tient un filon juteux avec sa fille aux boucles d'or, dans une époque qui porte aux nues l'écrivain Tony Duvert, pédophile revendiqué, ou le photographe David Hamilton... Alors Irina mitraille. Trois fois par semaine pendant huit ans, elle met en scène sa fille dans des poses suggestives, nue ou seulement affublée de dentelles et de porteparretelles. L'appartement-studio du 12^e arrondissement est tapissé de miroirs pour que des hommes de passage puissent se repaître de l'image démultipliée d'Eva. Parmi ▶

↑ Eva Ionesco, en janvier 2022, quelques mois avant le décès de sa mère.

→ La photographe Irina Ionesco dans son appartement à Paris, le 9 juin 2010.

► ces visiteurs, le « pape du Nouveau Roman » Alain Robbe-Grillet, le réalisateur Roman Polanski ou encore l'écrivain Gabriel Matzneff, qui n'a cessé toute sa carrière de faire l'apologie de la pédocriminalité. Mais quand, en 1977, le journal à sensation « Ici Paris » alerte sur le cas d'Eva, alors âgée de 12 ans et surnommée « Baby Porno », la préadolescente est placée à la Ddass. Le courrier de Matzneff au garde des Sceaux de l'époque, Alain Peyrefitte, pour le prier d'intercéder en faveur de son amie photographe n'y fera rien.

Près de vingt ans plus tard, Eva Ionesco tente une première fois d'obtenir réparation devant les tribunaux. « Mon enfance est un scandale », écrit-elle dans un courrier à l'un de ses avocats. *Je ne veux pas que des photos me représentant enfant fassent l'objet de transactions, sous aucun prétexte. J'ai le droit à mon image.* Au début des années 2010, elle porte plainte à l'occasion d'une exposition parisienne où des clichés d'elle enfant sont affichés. Victoire en demi-teinte : un premier jugement condamne Irina Ionesco à lui verser 10 000 euros de dommages et intérêts, mais ne prononce pas l'interdiction de commercialiser les photos. Le conflit entre la mère et la fille va prendre un tour décisif en 2015. Cette année-là, au mois de mai, la cour d'appel interdit – enfin – à Irina Ionesco d'« exposer, vendre ou diffuser par tous moyens des images d'Eva Ionesco sans le consentement express de celle-ci ». Elle est condamnée à verser à sa fille 70 000 euros.

LA BÊTE NOIRE DU BARREAU

Les deux femmes ne se parlent plus que par avocat interposé. En août 2015, l'écrivain Simon Liberati s'approprie à publier « Eva » (Stock), récit consacré à celle qui est devenue son épouse, Eva Ionesco. Retour au tribunal. Cette fois, c'est Irina qui attaque. La photographe de 84 ans demande la suppression de passages du livre qui constituent, selon elle,



IONESCO MÈRE COMPREND QU'ELLE TIENT UN FILON JUTEUX AVEC SA FILLE AUX BOUCLES D'OR, DANS UNE ÉPOQUE QUI PORTE AUX NUDES L'ÉCRIVAIN PÉDOPHILE TONY DUVERT, OU LE PHOTOGRAPHE DAVID HAMILTON.

des atteintes à sa vie privée. A ses côtés, Me Emmanuel Pierrat, qui vient de faire son entrée dans la vie de la photographe. L'avocat est alors craint à Paris. Vrai ou faux, on lui prête une certaine capacité de nuisance envers ses ennemis et des relais influents dans le monde de la culture mais aussi politique. Il n'est pas encore la bête noire du barreau, accusé de harcèlement envers ses collaborateurs – il doit être jugé prochainement pour ces faits devant le tribunal correctionnel. Déboutée, Irina Ionesco choisit malgré tout, quelques jours seulement après le procès perdu, de couler Emmanuel Pierrat sur son testament et d'en faire son légataire particulier et exécuteur testamentaire. Questionné sur les conditions de sa rencontre avec Irina Ionesco et sur cette configuration singulière – un avocat désigné sur le tard exécuteur testamentaire par une cliente –, Me Emmanuel Pierrat nous

a adressé une réponse succincte, indiquant avoir été d'abord « seulement l'un des avocats » de la photographe, « puis le conseil et l'ami ».

Une trêve armée s'ouvre alors. Eva se rend au chevet de sa mère, à l'hôpital. Irina Ionesco meurt le 25 juillet 2022. Rien ne se passe, jusqu'à l'inventaire de 2023, puis l'ouverture d'un front judiciaire par Me Pierrat autour de l'héritage au printemps 2025. « Emmanuel Pierrat veut toutes les photos. Il veut avoir la mainmise totale. C'est du harcèlement de haut niveau, une torture à l'infini », dit Eva Ionesco. Elle en est persuadée, l'avocat se serait rendu au domicile de feu sa mère, sans autorisation. Elle a découvert, un jour, l'appartement sens dessus dessous. Au sol, un corbeau et une rose noire, des cartons éventrés. Pierrat ne nie pas. A-t-il pris des clichés et négatifs d'Eva Ionesco enfant ? Interrogé sur ce point précis, il ne nous a pas répondu,

indiquant seulement ne pas avoir accès au box où est actuellement enfermée l'œuvre d'Irina Ionesco, et précisant que les photos d'Eva Ionesco, « en jeune femme entièrement habillée notamment », étaient minoritaires.

« Emmanuel Pierrat fait la sortie des morgues pour s'approprier l'intimité et la vie privée d'Eva Ionesco », déplore Me Benjamin Chouai, l'avocat de l'écrivaine. *L'exécution même de la délivrance du legs qu'il réclame, c'est-à-dire qu'on lui remette photos et négatifs, est en soi une infraction et il ne peut l'ignorer.* Ces photos, si l'on suit la décision de justice de 2015, ne pouvaient être vendues par Irina Ionesco sans l'accord explicite de sa fille. Cette interdiction s'applique-t-elle à son héritier ? La question juridique devra être tranchée par un tribunal. Mais si ce n'est pas pour les vendre, pourquoi Me Pierrat les revendique-t-il ? Il ne nous a pas non plus répondu sur ce point précis, mais évoque dans son mail « le droit à l'image », qui permettrait à Eva Ionesco de s'opposer à toute vente, quelle que soit la nature des clichés.

Le 11 juin 2025, à presque 60 ans, l'écrivaine se rend à nouveau dans les locaux de la brigade des mineurs de la préfecture de police à Paris.

Elle dépose une plainte, qui pourrait viser des faits de « détention et d'offre d'images d'un mineur à caractère pornographique, ou leur tentative ». Elle y affirme entre autres que Me Pierrat vend des photos d'elle enfant et dénudée. « Je ne vois en effet pas l'intérêt pour Me Emmanuel Pierrat de disposer de ces négatifs si ce n'est pour en faire un usage mercantile », abonde Me Benjamin Chouai. Dans sa plainte, Eva Ionesco cite aussi un certain nombre de salles de vente qui auraient commercialisé des clichés d'elle. Parfois, elle soupçonne Pierrat d'être à la manœuvre, mais pas toujours.

PHOTOS AUX ENCHÈRES

Le 2 janvier dernier, la BPM, après six mois d'enquête, abandonne cette piste et écrit à Eva Ionesco : « Les maisons de vente contactées semblent [...] sensibilisées à votre situation, la majorité d'entre elles nous ayant assuré ne commercialiser aucune photographie vous représentant, quelle qu'en soit la nature. » Sauf que, dans sa plainte, Eva Ionesco évoque, par exemple, la maison parisienne Digard, qui a organisé une vente intitulée « Erotica » au mois de mars 2022, quelques mois avant la mort de sa mère. Des photos d'elle enfant figuraient au catalogue. Les clichés ne

sont plus visibles sur le site, mais nous avons pu mettre la main sur des captures d'écran prises avant que ces images ne soient effacées : on y voit la petite fille nue devant un juke-box, ou posant – encore une fois dénudée – le torse entouré du bras d'un homme, assis derrière elle. Pourquoi les avoir retirés du site ? « A partir du moment où il y a eu un contentieux... », explique la commissaire-priseur Marielle Digard. Avant de conclure : « Si Eva Ionesco avait demandé à les retirer, nous l'aurions fait, je comprends aujourd'hui très bien sa démarche. » Des recherches du « Nouvel Obs » montrent que bien d'autres images de ce type ont été mises en vente ces trois dernières années et ont trouvé des acheteurs : à Milan, en Ariège, à Paris... « Vendre de telles photos d'enfants dénudés devrait pourtant poser des questions d'ordre déontologique, morales, estime un commissaire-priseur, qui tient à rester anonyme et à qui nous montrons ces clichés. Cela devrait être impossible, tout comme vendre des objets nazis. »

Après la plainte de juin 2025, Emmanuel Pierrat n'a jamais été convoqué par la brigade des mineurs. La procédure civile, c'est-à-dire la bataille autour de l'héritage lancée par Emmanuel Pierrat au printemps 2025 quand il demandait que lui soit remise la totalité de l'œuvre d'Irina Ionesco, se poursuit. Une nouvelle audience doit se tenir en mars. Lui, maintient ses demandes : les photos d'Eva enfant. L'avocat de l'écrivaine reste aussi sur ses positions dans ses conclusions adressées au tribunal et que nous avons pu consulter : « Le testament de la défunte est manifestement contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs et considérant le risque majeur de diffusion des tirages litigieux en cas de remise à M. Emmanuel Pierrat, Mme Eva Ionesco s'oppose fermement à la demande de délivrance des tirages photographiques la représentant. » Pour Eva Ionesco, le cauchemar de son enfance perdure. ●



→ L'avocat Emmanuel Pierrat chez lui, entouré de sa collection d'art africain en 2008.